

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Inverness du 10 février 2026

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ÉRABLE
MUNICIPALITÉ D'INVERNESS

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Inverness tenue au centre récréatif Robert-Savage le mardi 10 février 2026 à 19 h.

Sont présents : M. François Gagné, conseiller au siège no 1
Mme Magalie Beaudoin, conseillère au siège no 3
M. Marc Champagne, conseiller siège no 4
M. Michael Gagné, conseiller au siège no 5
M. François Duclos, conseiller au siège no 6

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Roger Côté, maire suppléant.

Est également présente à la séance Madame Marie-Pier Pelletier, directrice générale et greffière-trésorière.

1- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

- 1- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2026
- 3- Dépôt du rapport de dépenses payées au cours du mois de janvier 2026
- 4- Approbation de la liste des dépenses autorisées du mois de janvier 2026
- 5- Courrier
- 6- Rapport de voirie
- 7- Adoption du règlement d'emprunt N°236-2026 décrétant un emprunt de 955 344 \$ pour les travaux de réfection du chemin Gosford Nord -segment 5
- 8- Avis de motion et présentation du projet de règlement N°237-2026 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments
- 9- Adoption du projet de règlement N°237-2026 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments
- 10- Avis de motion et présentation du premier projet de règlement N°238-2026 modifiant le règlement de zonage N°166-2016 relatif aux dispositions des éoliennes commerciales
- 11- Adoption du premier projet de règlement N°238-2026 modifiant le règlement de zonage N°166-2016 relatif aux dispositions des éoliennes commerciales
- 12- Assemblée publique sur le premier projet de règlement N°238-2026 modifiant le règlement de zonage N°166-2016 relatif aux dispositions des éoliennes commerciales
- 13- Dépôt des listes des donatrices et donateurs et le rapport de dépenses DGE-1038
- 14- Dépôt du bilan des communications de la Municipalité d'Inverness
- 15- Demande d'appui à la mobilisation initiée par le Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie visant le maintien de la tarification préférentielle de Postes Canada pour l'envoi de livres de bibliothèques
- 16- Demande de sécurisation des zones scolaires par le ministère des Transports et de la Mobilité durable
- 17- Bonification du partenariat avec le Mont Apic
- 18- Soutien financier 2026 aux Habitations Ambroise-Fafard
- 19- Soutien financier 2026 au Musée du Bronze
- 20- Soutien financier 2026 au comité de la bibliothèque Henriette Bouffard-Poulin
- 21- Soutien financier 2026 à l'Association des riveraines et riverains du lac Joseph
- 22- Octroi d'une aide financière pour l'entretien d'un chemin privé | Chemin des Cèdres
- 23- Octroi d'une aide financière pour l'entretien d'un chemin privé | Rue Champêtre
- 24- Octroi d'une aide financière pour l'entretien d'un chemin privé | Route du Lac-Joseph
- 25- Octroi d'une aide financière pour l'entretien d'un chemin privé | Secteur Bellevue
- 26- Octroi d'une aide financière pour l'entretien d'un chemin privé | Route du Domaine

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Inverness du 10 février 2026

- 27- Demande de soutien financier 2026 pour l'entretien du cimetière St-Andrew's
- 28- Demande de commandite de la Troupe Ensemble
- 29- Demande de soutien du Centre d'action bénévole de L'Érable
- 30- Vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes municipales
- 31- Demande au Fonds de soutien aux projets culturels (FSPC) – Projet Bibittes imaginaire – Création collective
- 32- Permanence d'un journalier aux travaux publics
- 33- Octroi de contrat pour la fourniture des abat-poussière
- 34- Addenda au contrat de collecte, transport et traitement des déchets
- 35- Contrat de location du lot 5 833 986
- 36- Promesse d'achat du 16 rue des Fondateurs
- 37- Approbation du projet de remplacement du pont P-04646 sur la route Kinnears
- 38- Varia
- 39- Période de questions
- 40- Levée de la séance

R-021-02-2026 Proposé par le conseiller M. François Duclos

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

2- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2026

R-022-02-2026 Proposé par le conseiller M. François Gagné

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2026 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

3- DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES PAYÉES AU COURS DU MOIS DE JANVIER 2026

En vertu de l'article 5.1 du règlement 144-2014, la directrice générale / greffière-trésorière dépose le rapport des dépenses payées au cours du mois de janvier 2026.

4- APPROBATION DE LA LISTE DES DÉPENSES AUTORISÉES DU MOIS DE JANVIER 2026

La greffière-trésorière dit à voix haute le total des dépenses autorisées.

Le total des dépenses autorisées pour le mois de janvier est de : 114 273.79 \$

R-023-02-2026 Proposé par la conseillère Mme Magalie Beaudoin

QUE les dépenses du mois soient payées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

5- COURRIER

Le courrier est disponible au bureau municipal pour consultation.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Inverness du 10 février 2026

6- RAPPORT DE VOIRIE

La directrice générale fait un rapport au conseil des activités réalisées par la voirie au cours du mois de janvier 2026.

7- ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT N°236-2026 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 955 344 \$ POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN GOSFORD NORD – SEGMENT 5

ATTENDU QU'une demande d'aide financière a été déposée dans le cadre du volet Redressement - Sécurisation du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 1061 du Code municipal du Québec qui permet aux municipalités de ne requérir que l'approbation de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation sans passer par la procédure de signature des personnes habiles à voter, et ce, étant donné que les travaux à exécuter consistent à des travaux de voirie et que le remboursement de l'emprunt est assuré entièrement par tous les propriétaires d'immeubles de l'ensemble du territoire de la municipalité ;

ATTENDU QUE ce règlement est adopté conformément au deuxième alinéa à l'article 1061.1 du Code municipal du Québec ;

ATTENDU QUE les travaux de réfection du chemin Gosford Nord – Segment 5 sont estimés à 3 184 482.47 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une lettre d'annonce le 22 décembre 2025 du ministère des Transports et de la Mobilité durable qui octroie une aide financière de 2 229 138 \$, soit 70% du montant approuvé par ce dernier ;

ATTENDU QUE le premier versement qui correspond à 70% du montant octroyé sera reçu après la signature de la convention d'aide financière et le 30% sera déboursé après la validation de la reddition de compte ;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'emprunter la somme de la part municipale 955 344 \$;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 13 janvier 2026 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance ;

R-024-02-2026 Proposé par le conseiller M. François Gagné

D'ADOPTER le règlement N° 236-2026 décrétant un emprunt de 955 344 \$ remboursable sur 10 ans pour les travaux de réfection du chemin Gosford Nord segment 5.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

8- AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT N°237-2026 RELATIF À L'OCCUPATION ET À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

AVIS DE MOTION est donné par madame Magalie Beaudoin qu'il sera présenté pour adoption un règlement régissant l'occupation et l'entretien des bâtiments.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

9- ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N°237-2026 RELATIF À

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Inverness du 10 février 2026

L'OCCUPATION ET À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

ATTENDU QU'en vertu et conformément aux articles 145.41 à 145.41.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), une municipalité peut régir l'occupation et l'entretien des bâtiments ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite adopter une réglementation en matière de salubrité, d'entretien et d'occupation des bâtiments ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire permettre aux citoyens d'être entendus concernant les demandes de démolition portant atteinte au patrimoine bâti de la municipalité ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire être en mesure d'utiliser les pouvoirs disponibles afin de protéger le patrimoine bâti cité au patrimoine culturel local ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent projet de règlement a été donné à la séance ordinaire tenue le 10 février 2026 ;

R-025-02-2026 Proposé par le conseiller M. Marc Champagne

QUE le projet de Règlement N°237-2026 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments soit adopté tel que présenté.

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue, les modalités de celle-ci seront publiées par avis public.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

10-AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N°238-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N°166-2016 RELATIF AUX DISPOSITIONS DES ÉOLIENNES COMMERCIALES

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Michael Gagné, qu'il sera présenté pour adoption à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement de zonage N° 166-2016 relatif aux dispositions des éoliennes commerciales.

QU'un premier projet de ce règlement est présenté séance tenante.

11-ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N°238-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N°166-2016 RELATIF AUX DISPOSITIONS DES ÉOLIENNES COMMERCIALES

ATTENDU QUE la municipalité d'Inverness doit avoir un règlement de zonage en concordance avec le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de L'Érable ;

ATTENDU QUE cette concordance permettra à la municipalité de pouvoir mener à bien les modifications futures de ses règlements d'urbanisme ;

ATTENDU QUE la municipalité juge qu'il est important d'harmoniser ses actions action avec de la MRC de L'Érable ;

ATTENDU les articles 123 et 124 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

R-026-02-2026 Proposé par le conseiller M. Michael Gagné

QUE le conseil municipal adopte le premier projet de règlement N° 238-2026 afin de modifier le règlement de zonage N° 166-2016 afin de modifier les dispositions de l'article 16.10. sur les dispositions spécifiques applicables aux éoliennes ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Inverness du 10 février 2026

QUE ce premier projet du règlement soit disponible pour consultation sur le site internet et au bureau municipal.

QU'une copie du premier projet de règlement soit transmise à la MRC de L'Érable, accompagnée de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

12- ASSEMBLÉE PUBLIQUE SUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N°238-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N°166-2016 RELATIF AUX DISPOSITIONS DES ÉOLIENNES COMMERCIALES

R-027-02-2026 Proposé par le conseiller M. François Gagné

DE fixer pour le mardi 3 mars 2026 à 19 h au bureau municipal au 1799 rue Dublin l'assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement N°238-2026 modifiant le règlement de zonage N°166-2016 afin de modifier les dispositions de l'article 16.10. sur les dispositions spécifiques applicables aux éoliennes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

13- DÉPÔT DES LISTES DES DONATRICES ET DONATEURS ET LE RAPPORT DE DÉPENSE DGE-1038

ATTENDU QUE des élections municipales ont eu lieu le 2 novembre 2025 ;

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité a reçu, en conformité avec la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), les rapports financiers de l'ensemble des candidates et candidats ;

ATTENDU QUE le formulaire « Liste des donateurs et rapport de dépenses » (DGE-1038) a été produit pour chaque candidature ;

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière a vérifié la conformité formelle desdits rapports ;

La directrice générale et greffière-trésorière dépose au conseil municipal les rapports de dépenses électorales ainsi que les listes des donateurs des personnes candidates suivantes :

- Gervais Pellerin - maire
- François Gagné - conseiller siège no.1
- Marco Tanguay - conseiller siège no.1
- Roger Côté – conseiller siège no.2
- Louise St-Pierre - conseillère siège no.2
- Magalie Beaudoin – conseillère siège no. 3
- Jacinthe Pelletier – conseillère siège no.4
- Marc Champagne – conseiller siège no. 4
- Michael Gagné – conseiller siège no. 5
- Anne Sergent – conseillère siège no. 5
- Geneviève Marchand – conseillère siège no. 6
- François Duclos conseiller siège no. 6

Les originaux de ces documents soient conservés aux archives de la municipalité, conformément aux exigences de la LERM.

14- DÉPÔT DU BILAN DES COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ D'INVERNESS

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Inverness du 10 février 2026

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité de maintenir des communications transparentes, claires et régulières avec les citoyens ;

CONSIDÉRANT le plan de communication municipal en vigueur et la nécessité d'en évaluer la performance ;

CONSIDÉRANT la présentation du bilan des activités de communication de l'année 2025 (site Web, infolettres, réseaux sociaux, bulletin municipal, avis publics) ;

Le conseil municipal prenne acte du dépôt du Bilan des communications 2025, tel que présenté.

Ce bilan soit rendu public sur le site Internet de la Municipalité afin d'informer les citoyens des actions réalisées et de la portée des communications.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

15- DEMANDE D'APPUI À LA MOBILISATION INITIÉE PAR LE RÉSEAU BIBLIO DU CENTRE-DU-QUÉBEC, DE LANAUDIÈRE ET DE LA MAURICIE VISANT LE MAINTIEN DE LA TARIFICATION PRÉFÉRENTIELLE DE POSTES CANADA POUR L'ENVOI DE LIVRES DE BIBLIOTHÈQUES

ATTENDU QUE les bibliothèques publiques jouent un rôle essentiel dans l'accès direct et équitable à la culture, à l'éducation et à l'information pour l'ensemble de la population ;

ATTENDU QUE le prêt entre bibliothèques et l'envoi de documents par la poste constituent un service fondamental, particulièrement pour les petites municipalités et les citoyens vivant en région ;

ATTENDU QUE la tarification réduite offerte par Postes Canada pour l'envoi de livres de bibliothèques permet de maintenir des services accessibles et financièrement viables pour les municipalités ;

ATTENDU QUE toute augmentation significative ou l'abolition de cette tarification réduite aurait des impacts directs sur l'offre de services des bibliothèques, leurs budgets et l'accessibilité pour les usagers ;

ATTENDU QU'une mobilisation nationale est en cours afin de demander à Postes Canada et au gouvernement fédéral de maintenir cette tarification préférentielle pour les livres de bibliothèques ;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Inverness est préoccupée de l'impact concret qu'aurait l'abolition de cette tarification sur les services de sa bibliothèque et de ses usagers ;

R-028-02-2026 Proposé par le conseiller M. François Gagné

QUE la Municipalité d'Inverness appuie le Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie dans la mobilisation nationale visant le maintien de la tarification réduite de Postes Canada pour l'envoi de livres de bibliothèques ;

QUE la Municipalité reconnaisse l'importance de cette mesure pour assurer l'accessibilité aux services de bibliothèque, notamment pour les citoyens des petites municipalités et des régions ;

QUE la Municipalité demande au gouvernement fédéral de préserver cette tarification préférentielle pour les bibliothèques publiques et retirer du projet de loi C-15 la proposition d'abroger les dispositions du paragraphe 19(1)(g1) de la Loi sur la Société canadienne des postes ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Inverness du 10 février 2026

QUE copie de la présente résolution soit transmise au ministre des Services publics et de l'approvisionnement du Canada, l'honorable Joël Lightgound, ainsi qu'au Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

16- DEMANDE DE SÉCURISATION DE LA ZONE SCOLAIRE PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE

CONSIDÉRANT QUE la rue Dublin (route 267) est une route sous la juridiction du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD);

CONSIDÉRANT QUE cette artère est située en zone scolaire, directement en face de l'école primaire Jean XXIII;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité des élèves, du personnel scolaire et des piétons constitue une priorité pour le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE la circulation, la vitesse des véhicules et la configuration actuelle de la route soulèvent des préoccupations en matière de sécurité routière;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout de mesures de sécurisation (signalisation renforcée, modération de la circulation, aménagements physiques ou autres mesures jugées pertinentes par le MTMD) permettrait d'améliorer la sécurité dans ce secteur;

R-029-02-2026 Proposé par le conseiller M. Michael Gagné

QUE le conseil municipal de la Municipalité d'Inverness demande officiellement au ministère des Transports et de la Mobilité durable de procéder à l'analyse et à la réalisation de travaux visant l'ajout de mesures de sécurisation sur la rue Dublin (route 267), en zone scolaire, devant l'école primaire Jean XXIII;

QUE la Municipalité offre sa collaboration au MTMD dans ce dossier, au besoin;

ET QUE la direction générale soit autorisée à transmettre la présente résolution au MTMD ainsi qu'à toute autre instance concernée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

17- BONIFICATION DU PARTENARIAT AVEC LE MONT APIC

CONSIDÉRANT QUE les citoyens d'Inverness n'ont pas pu profiter pleinement des Journées à 50 % du tarif au Mont Apic les 23, 24 et 25 janvier dernier dû aux températures extrêmes et aux activités réduites pour cette même raison ;

R-030-02-2026 Proposé par le conseiller M. François Gagné

QUE le conseil municipal souhaite offrir aux citoyens d'Inverness d'autres dates, soit les 14 et 15 février prochain lors desquelles la Municipalité assumera 50 % du tarif journalier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

18- SOUTIEN FINANCIER 2026 AUX HABITATIONS AMBROISE- FAFARD

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Inverness du 10 février 2026

ATTENDU QUE la municipalité a adopté le Règlement no 180-2017 établissant un Programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec de la Société d'habitation du Québec ;

ATTENDU QUE ledit règlement prévoit que la municipalité peut accorder à toute coopérative ou à tout organisme sans but lucratif admissible une aide financière équivalente aux taxes foncières annuelles, pour une durée maximale de vingt-cinq (25) ans, selon les budgets disponibles ;

ATTENDU QUE le projet admissible situé sur le territoire de la municipalité bénéficie du programme AccèsLogis Québec ;

ATTENDU QUE le montant de l'aide financière pour l'année 2026 s'élève à 5 311,27 \$, correspondant à l'équivalent des taxes foncières annuelles ;

R-031-02-2026 Proposé par le conseiller M. François Duclos

QUE le conseil municipal autorise le versement d'une aide financière au montant de 5 311,27 \$ pour l'année 2026, conformément aux dispositions du Règlement no 180-2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

19- SOUTIEN FINANCIER 2026 AU MUSÉE DU BRONZE

ATTENDU QUE le Musée du Bronze – Centre d'interprétation de la fonderie d'art constitue un acteur culturel majeur pour la municipalité d'Inverness et la MRC de L'Érable ;

ATTENDU QUE l'exposition « Riopelle, le sculpteur » a généré un achalandage record et une visibilité médiatique nationale significative, contribuant au rayonnement culturel et touristique de la région ;

ATTENDU QUE le Musée du Bronze sollicite un appui financier de 7 650 \$ pour l'année 2026 afin de maintenir la qualité de sa programmation et de ses activités de promotion ;

ATTENDU QUE le conseil municipal reconnaît l'importance du Musée du Bronze pour le dynamisme, l'attractivité et la vitalité culturelle de la communauté ;

R-032-02-2026 Proposé par la conseillère Mme Magalie Beaudoin

QUE le conseil municipal accorde au Musée du Bronze – Centre d'interprétation de la fonderie d'art un soutien financier de 7 650 \$ pour l'année 2026.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

20- SOUTIEN FINANCIER 2026 AU COMITÉ DE LA BIBLIOTHÈQUE HENRIETTE BOUFFARD-POULIN

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport financier et des prévisions budgétaires 2026 de la Bibliothèque municipale d'Inverness ;

CONSIDÉRANT l'importance du service de bibliothèque pour la population d'Inverness, notamment en matière d'accès à la culture, à la lecture, aux activités d'animation et au développement communautaire ;

CONSIDÉRANT les besoins identifiés pour l'année 2026, notamment le rajeunissement de la collection, l'animation culturelle, l'amélioration des espaces (coin jeunesse et coin ado), ainsi que le maintien des services courants ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Inverness du 10 février 2026

CONSIDÉRANT que le budget prévoit un investissement municipal de 4 470 \$ pour assurer le fonctionnement du service de bibliothèque ;

R-033-02-2026 Proposé par le conseiller M. Michael Gagné

QUE le conseil municipal d'Inverness accorde un appui financier de 4 470 \$ à la Bibliothèque municipale d'Inverness pour l'exercice financier 2026 ;

QUE cette contribution permette d'assurer le maintien et le développement des services offerts à la population.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

21- SOUTIEN FINANCIER 2026 À L'ASSOCIATION DES RIVERAINES ET RIVERAINS DU LAC-JOSEPH

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par l'Association des riveraines et riverains du Lac Joseph (ARRLJ) pour l'année 2026 ;

CONSIDÉRANT que le montant sollicité est de 3 362 \$;

CONSIDÉRANT le rôle essentiel de l'ARRLJ en matière de sécurité nautique, notamment par l'achat, l'installation, l'entretien et le remplacement de bouées conformes aux exigences de Transport Canada ;

CONSIDÉRANT l'augmentation significative des coûts liés à l'installation, au retrait, à l'entretien et à l'entreposage des bouées, ainsi qu'aux assurances responsabilité ;

CONSIDÉRANT l'implication de l'ARRLJ dans la protection et l'amélioration de la qualité de l'eau, la sensibilisation des riverains, la prévention de l'érosion des berges, ainsi que sa participation aux travaux du comité de liaison du lac Joseph en collaboration avec la Municipalité, la MRC de L'Érable et l'organisme GROBEC ;

CONSIDÉRANT que les actions de l'ARRLJ contribuent directement à la sécurité des usagers du lac et à la qualité de vie des citoyens d'Inverness ;

R-034-02-2026 Proposé par le conseiller M. François Gagné

QUE le conseil municipal d'Inverness accorde une aide financière de 3 362 \$ à l'Association des riveraines et riverains du Lac Joseph pour l'année 2026.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

22- OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR L'ENTRETIEN D'UN CHEMIN PRIVÉ | CHEMIN DES CÈDRES

CONSIDÉRANT la Politique d'aide financière pour l'entretien des chemins privés adoptée par la Municipalité le 2 décembre 2019 ;

CONSIDÉRANT la demande des propriétaires et/ou résidents du chemin privé du chemin des Cèdres pour l'obtention d'une aide financière pour l'entretien de ce chemin pour l'année 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE les critères de la Politique adoptée par la Municipalité le 2 décembre 2019 sont satisfaits ;

CONSIDÉRANT le budget de la Municipalité pour l'année 2026 ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Inverness du 10 février 2026

R-035-02-2026 Proposé par le conseiller M. Marc Champagne

QUE le conseil de la Municipalité d'Inverness octroie une aide financière au montant de 2 001 \$ aux propriétaires et/ou résidents du chemin des Cèdres pour l'entretien de ce chemin pour l'année 2026 ;

QUE le maire et la directrice générale et greffière-trésorière sont autorisés à signer tous les documents requis pour donner effet à la présente résolution, notamment quant au versement du montant de l'aide financière, conformément à la Politique d'aide financière pour l'entretien des chemins privés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

23- OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR L'ENTRETIEN D'UN CHEMIN PRIVÉ | RUE CHAMPÊTRE

CONSIDÉRANT la Politique d'aide financière pour l'entretien des chemins privés adoptée par la Municipalité le 2 décembre 2019 ;

CONSIDÉRANT la demande des propriétaires et/ou résidents du chemin privé rue Champêtre pour l'obtention d'une aide financière pour l'entretien de ce chemin pour l'année 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE les critères de la Politique adoptée par la Municipalité le 2 décembre 2019 sont satisfaits ;

CONSIDÉRANT le budget de la Municipalité pour l'année 2026 ;

R-036-02-2026 Proposé par le conseiller M. Michael Gagné

QUE le conseil de la Municipalité d'Inverness octroie une aide financière au montant de 3 171 \$ aux propriétaires et/ou résidents de la rue Champêtre pour l'entretien de ce chemin pour l'année 2026 ;

QUE le maire et la directrice générale et greffière-trésorière sont autorisés à signer tous les documents requis pour donner effet à la présente résolution, notamment quant au versement du montant de l'aide financière, conformément à la Politique d'aide financière pour l'entretien des chemins privés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

24- OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR L'ENTRETIEN D'UN CHEMIN PRIVÉ | ROUTE DU LAC-JOSEPH

CONSIDÉRANT la Politique d'aide financière pour l'entretien des chemins privés adoptée par la Municipalité le 2 décembre 2019 ;

CONSIDÉRANT la demande des propriétaires et/ou résidents des chemins privés route du Lac-Joseph et chemin de la Chapelle pour l'obtention d'une aide financière pour l'entretien de ces chemins pour l'année 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE les critères de la Politique adoptée par la Municipalité le 2 décembre 2019 sont satisfaits ;

CONSIDÉRANT le budget de la Municipalité pour l'année 2026 ;

R-037-02-2026 Proposé par la conseillère Mme Magalie Beaudoin

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Inverness du 10 février 2026

QUE le conseil de la Municipalité d'Inverness octroie une aide financière au montant de 7 885 \$ aux propriétaires et/ou résidents de la route du Lac-Joseph et du chemin de la Chapelle pour l'entretien de ces chemins pour l'année 2026 ;

QUE le maire et la directrice générale et greffière-trésorière sont autorisés à signer tous les documents requis pour donner effet à la présente résolution, notamment quant au versement du montant de l'aide financière, conformément à la Politique d'aide financière pour l'entretien des chemins privés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

25- OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR L'ENTRETIEN D'UN CHEMIN PRIVÉ | SECTEUR BELLEVUE

CONSIDÉRANT la Politique d'aide financière pour l'entretien des chemins privés adoptée par la Municipalité le 2 décembre 2019 ;

CONSIDÉRANT la demande des propriétaires et/ou résidents des chemins privés du secteur Bellevue pour l'obtention d'une aide financière pour l'entretien de ces chemins pour l'année 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE les critères de la Politique adoptée par la Municipalité le 2 décembre 2019 sont satisfaits ;

CONSIDÉRANT le budget de la Municipalité pour l'année 2026 ;

R-038-02-2026 Proposé par le conseiller François Gagné

QUE le conseil de la Municipalité d'Inverness octroie une aide financière au montant de 6 593 \$ aux propriétaires et/ou résidents du secteur Bellevue pour l'entretien de ces chemins pour l'année 2026 ;

QUE le maire et la directrice générale et greffière-trésorière sont autorisés à signer tous les documents requis pour donner effet à la présente résolution, notamment quant au versement du montant de l'aide financière, conformément à la Politique d'aide financière pour l'entretien des chemins privés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

26- OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR L'ENTRETIEN D'UN CHEMIN PRIVÉ | ROUTE DU DOMAINE

CONSIDÉRANT la Politique d'aide financière pour l'entretien des chemins privés adoptée par la Municipalité le 2 décembre 2019 ;

CONSIDÉRANT la demande des propriétaires et/ou résidents du chemin privé route du Domaine pour l'obtention d'une aide financière pour l'entretien de ce chemin pour l'année 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE les critères de la Politique adoptée par la Municipalité le 2 décembre 2019 sont satisfaits ;

CONSIDÉRANT le budget de la Municipalité pour l'année 2026 ;

R-039-02-2026 Proposé par le conseiller M. François Duclos

QUE le conseil de la Municipalité d'Inverness octroie une aide financière au montant de 1 242 \$ aux propriétaires et/ou résidents de la route du Domaine pour l'entretien de ce chemin pour l'année 2026 ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Inverness du 10 février 2026

QUE le maire et la directrice générale et greffière-trésorière sont autorisés à signer tous les documents requis pour donner effet à la présente résolution, notamment quant au versement du montant de l'aide financière, conformément à la Politique d'aide financière pour l'entretien des chemins privés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

27- DEMANDE DE SOUTIEN 2026 POUR L'ENTRETIEN DU CIMETIÈRE ST-ANDREW'S

CONSIDÉRANT QUE le St-Andrew's Cemetery Committee demande la participation financière de la Municipalité pour l'entretien et l'amélioration du cimetière St-Andrew's ;

R-040-02-2026 Proposé par le conseiller M. François Gagné

QUE le conseil municipal d'Inverness accepte de verser un montant de 250 \$ afin de les supporter pour l'entretien et le maintien du cimetière.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

28- DEMANDE DE COMMANDITE DE LA TROUPE ENSEMBLE

R-041-02-2026 Proposé par la conseillère Mme Magalie Beaudoin

QUE le conseil de la Municipalité d'Inverness soutient financièrement la troupe de théâtre Ensemble formée par des élèves de la Polyvalente La Samare en versant un montant de 100 \$ pour la présentation de la pièce intitulée « Générations ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

29- DEMANDE DE SOUTIEN DU CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE L'ÉRABLE

R-042-02-2026 Proposé par le conseiller M. François Duclos

QUE le conseil de la Municipalité d'Inverness verse un soutien financier de 150 \$ pour la soirée « Hommage aux bénévoles 2026 » du CABÉ qui aura lieu le 1^{er} mai prochain afin de souligner l'importance du bénévolat dans notre communauté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

30- VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Inverness doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre au bureau de la MRC de L'Érable, la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du *Code municipal du Québec* ;

R-043-02-2026 Proposé par le conseiller M. François Gagné

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Inverness du 10 février 2026

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à transmettre, avant le 13 mars 2026, au bureau de la MRC de L'Érable, la liste des immeubles ci-dessous pour qu'ils soient procédés à la vente à l'enchère publique, conformément aux articles 1022, et suivants du *Code municipal du Québec*, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts, pénalité et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient entièrement payés avant la vente ;

DE NOMMER Mme Magalie Beaudoin comme représentante pour enchérir au nom de la Municipalité à l'enchère publique qui se déroulera au bureau de la MRC de L'Érable le 3 juin 2026 ;

Propriétaire(s)	Matricule	Lot(s)	Taxes municipales dues (Capital et intérêts au 2 avril 2025)	Frais divers	Total
Jacqueline Chiasson	2826-45-7059	5834572	898.60 \$	100 \$	998.60 \$
Daniel Collette	2624-28-3849	5834352	2 252.60 \$	100 \$	2 352.60\$
Caroline Charette	2624-18-8389	5834319	2 942.91 \$	100 \$	3 042.91 \$
Simon Carrier	2522-83-4514	5660735	6 431.39 \$	100 \$	6 531.39 \$
Pierre-Antoine Tremblay	2225-84-6821	6572900	3 538.21 \$	100 \$	3 638.21 \$

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à la MRC et au Centre de services scolaire des Bois-Francis.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

31- DEMANDE AU FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS CULTURELS (FSCP) – PROJET SPÉCIMENS IMAGINAIRE – CRÉATION COLLECTIVE

➤ **Point reporté**

32- PERMANENCE D'UN JOURNALIER AUX TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le journalier aux travaux publics, M. Kaven Toutant a complété sa période de probation de 6 mois le 4 février 2026 ;

R-044-02-2026 Proposé par le conseiller M. François Gagné

QUE le conseil municipal d'Inverness embauche Monsieur Kaven Toutant à titre de journalier aux travaux publics de façon permanente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

33- OCTROI DE CONTRAT ABAT-POUSSIÈRE

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Inverness du 10 février 2026

➤ Point reporté

34- ADDENDA AU CONTRAT COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES DÉCHETS

➤ Point en suspend

35- CONTRAT DE LOCATION DU LOT 5 833 986

R-045-02-2026 Proposé par le conseiller M. Michael Gagné

QUE le conseil municipal accepte de renouveler le contrat de location pour une année supplémentaire pour la partie du lot 5 833 986 au coût de 1 120 \$ plus taxes applicables.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

36- PROMESSE D'ACHAT DU 16 RUE DES FONDEURS

CONSIDÉRANT QUE M. Kevyn Gauvin s'est désisté pour l'acquisition du lot 5 835 536 situé au 16 rue des Fondeurs annulant ainsi la résolution R-0210-11-2025 ;

CONSIDÉRANT QUE M. Carl Trépanier ainsi que Mme Alexandra Parent se sont montrés intéressés à faire l'acquisition de ce terrain ;

R-046-02-2026 Proposé par le conseiller M. François Duclos

QUE la Municipalité d'Inverness promet de vendre à M. Carl Trépanier ainsi que Mme Alexandra Parent le terrain inscrit au registre foncier sous le numéro de cadastre 5 835 536 pour un montant de 10 000 \$ soit le prix de base plus les taxes applicables ;

QUE les conditions applicables à la transaction d'achat du terrain ci-haut mentionné sont celles du projet de contrat de vente ;

QUE la Municipalité d'Inverness s'engage à vendre le terrain aux prix et conditions ci-dessus ;

QUE Me Lyne Pineault soit nommée d'office comme notaire dans ce dossier de vente entre la Municipalité d'Inverness et M. Carl Trépanier ainsi que Mme Alexandra Parent ;

QUE le conseil de la Municipalité d'Inverness autorise Monsieur Gervais Pellerin, maire et Madame Marie-Pier Pelletier, directrice générale et greffière-trésorière, à signer tous les documents officiels de cette vente de terrain.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

37- APPROBATION DU PROJET DE REMPLACEMENT DU PONT P-04646 SUR LA ROUTE KINNEARS

CONSIDÉRANT que la structure P-04646 située sur la route Kinnears, au-dessus du ruisseau du Petit-Kinnears, dans la municipalité d'Inverness présente des défauts, et que le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) souhaite procéder à son remplacement;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Inverness du 10 février 2026

CONSIDÉRANT qu'une rencontre entre le Ministère et la Municipalité d'Inverness a eu lieu le 21 janvier 2026 dans le but d'informer la municipalité de l'état d'avancement du projet;

CONSIDÉRANT que lors de cette rencontre, il a été question que la route soit complètement fermée à la circulation pour une durée approximative de 10 semaines.

CONSIDÉRANT que lors de cette rencontre, le ministère a informé la Municipalité que le nouveau pont aura une largeur carrossable totale de 6,96 mètres;

CONSIDÉRANT que lors de cette rencontre, le ministère a informé la Municipalité que le nouveau pont n'aura pas de restriction de charge à la fin des travaux;

R-047-02-2026 Proposé par le conseiller M. François Duclos

QUE la Municipalité accepte le principe de réalisation des travaux de remplacement du P-04646 tel que présenté à la réunion du 21 janvier 2026.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

38- VARIA

39- PÉRIODE DE QUESTIONS

40- LEVÉE DE LA SÉANCE

R-048-02-2026 Proposé par le conseiller M. François Gagné

QUE la séance soit levée à 19 h 26.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

Maire

Greffière-trésorière

CERTIFICATION DE SIGNATURES

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code municipal.

CERTIFICATION DE CRÉDIT

Je soussignée, Marie-Pier Pelletier, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que la Municipalité d'Inverness dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d’Inverness du 10 février 2026

Marie-Pier Pelletier
Directrice générale et greffière-trésorière